



Office national du film du Canada

2018-2019

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 septembre 2018

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2018

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la *Partie II du Budget des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2018-2019. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

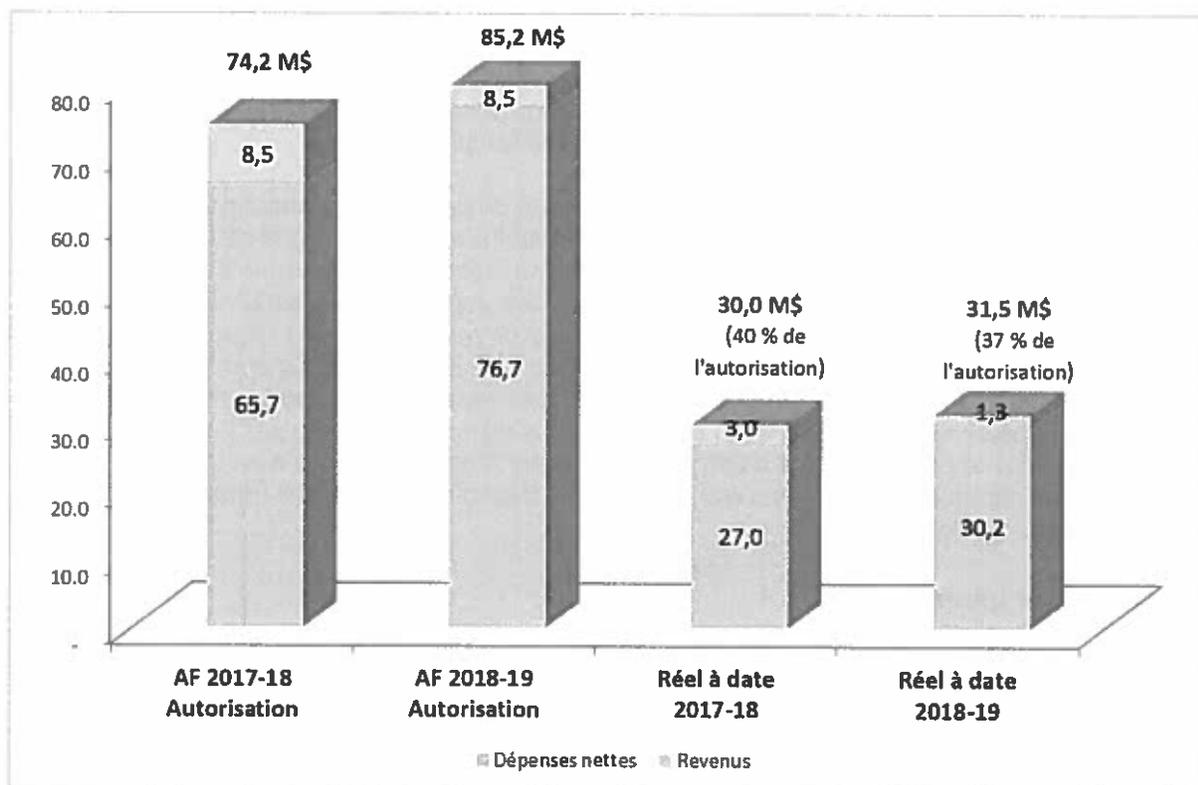
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2018

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 septembre 2018.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2018-2019 avec un total de dépenses brutes prévues de 85,2 millions de dollars incluant une autorisation de 12,8 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF.

Lors du processus d'implantation de notre système financier SAP, nous avons procédé à la revue des catégories de dépenses et avons soulevé des ajustements. Ceux-ci sont reflétés pour les dépenses prévues de 2018-2019 ainsi que les dépenses réelles de 2017-2018 afin d'avoir des résultats comparatifs.

Le Tableau 2, à la page 7, présente les dépenses et les revenus du second trimestre 2018-2019, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2018

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce second trimestre 2018-19 s'élevaient à 0,7 M\$, inférieurs à ceux de la même période de l'année dernière. Les variations proviennent principalement de la diminution des revenus de partenariat durant le second trimestre comparativement à la même période l'an dernier. Également, l'implantation du système SAP a occasionné certains retards d'enregistrement qui seront résorbés au cours de l'année.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 2^e trimestre 2018-2019 ont augmenté de 2,0 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2017-2018 et se situent à 17,4 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses du personnel, transports et communications, location, acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages et services de réparation et d'entretien. Les dépenses du personnel qui montrent une progression par rapport au même trimestre de l'année dernière s'explique par des augmentations salariales statutaires suite à la signature des conventions collectives au mois de mars 2018, des augmentations d'échelons et des nouvelles embauches. Les dépenses plus élevées de transports et communications s'explique par l'enregistrement des dépenses retardées au premier trimestre. La diminution des services de réparation et d'entretien s'explique en partie par la terminaison et le non renouvellement de 2 contrats d'entretien. L'augmentation des frais d'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages s'explique par les frais d'aménagement relatif au déménagement du siège social.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne pourrions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris dont le déménagement du quartier général et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

L'implantation du système SAP de l'ONF en avril 2018 a également eu un impact important sur l'ensemble des opérations de l'ONF durant le deuxième trimestre. L'organisation continue son adaptation au nouveau système financier SAP.

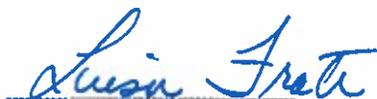
Le déménagement du bureau central de l'ONF dont l'achèvement est prévu en 2019 représentera une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Plusieurs chantiers de travail chapeautés par un comité de transition ont été mis en place l'année dernière afin d'assurer une bonne gestion des changements qui sont anticipés. Les groupes de travail poursuivront leurs mandats jusqu'à ce que le déménagement soit complété.

Approuvé par :

Claude Joli-Cœur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
L'Office national du film

Montréal, Canada

Le 28 novembre 2018



Luisa Frate
Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 28 novembre 2018

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2018

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(dollars)						
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	76 772 000	16 759 748	30 232 390	65 727 131	13 779 203	27 004 806
Autorisations budgétaires totales	76 772 000	16 759 748	30 232 390	65 727 131	13 779 203	27 004 806
Autorisations totales	76 772 000	16 759 748	30 232 390	65 727 131	13 779 203	27 004 806

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

